Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260927-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le vingt-quatre septembre le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-09-27
Cession d'une licence IV

Date de convocation du Conseil municipal :
9 septembre 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, M. BICREL, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

M. SALAÜN	procuration à	M Le Maire
M. POCHAUVIN	procuration à	Mme EVEN
M. JOLY	procuration à	M. COMBROUX

Absents :

Secrétaire de séance :
M. BICREL

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260927-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-27

Administration générale

CESSION D'UNE LICENCE IV

Rédacteur : Thomas Even
Rapporteur : Monsieur le Maire

La Ville de Gouesnou est propriétaire d'une licence IV depuis 3 ans. Cette acquisition avait pour but de faciliter la création d'un nouveau débit de boissons ou d'un restaurant dans le bourg.

Aucun acquéreur ne s'étant manifesté pour une installation d'un nouveau commerce de ce type à Gouesnou, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la cession de cette licence IV.

Le 25 avril 2023, la Ville de Gouesnou a fait l'acquisition de la licence IV détenue par l'exploitant d'un bar situé 13 rue de la Gare à Gouesnou, au prix de 8 000 € nets vendeur. Pour mémoire, une licence IV permet de servir des boissons alcoolisées catégorisées dans le groupe « IV », qui inclut notamment les alcools forts. Elle devient caduque si elle n'est pas exploitée pendant 5 ans.

Cette licence a été acquise, en vue de la céder, pour faciliter la création d'un nouveau débit de boissons ou d'un restaurant dans le bourg. Or, à ce jour, aucun acquéreur ne s'est manifesté pour une installation à Gouesnou.

Après avoir mis en vente cette licence au prix de 10 000 € nets vendeur et publié une annonce *ad hoc*, la société JOBS-IT a manifesté son intérêt pour son acquisition dans les conditions fixées par la Ville.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la cession de la licence IV appartenant à la Ville de Gouesnou à la société JOBS-IT pour un montant de 10 000 € nets vendeur, hors frais annexes à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 17 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Gilbert Bicrel

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 24 septembre 2026

Le Maire,

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850